

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés sur procédure adaptée - Mission d'assistance à la définition des enjeux, du besoin et du dimensionnement du projet comptabilité analytique de la Communauté urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le développement d'une comptabilité analytique a été retenu comme un « projet phare » au Schéma Directeur Informatique.

Dans un contexte de rareté des ressources et de nécessaire optimisation de leur utilisation, la Communauté Urbaine de Bordeaux se doit de suivre ses coûts en déterminant comment sont mobilisées ses ressources pour assurer les diverses prestations qu'elle réalise. Ce besoin impose de déterminer la comptabilité analytique la plus adaptée en fonction d'une part, du potentiel qu'offre le système d'information actuel et en devenir et, d'autre part, des finalités attendues et modalités concrètes d'exploitation de la comptabilité analytique.

L'enjeu principal du projet est l'optimisation de l'utilisation des ressources. A cette fin, la comptabilité analytique doit permettre :

En premier lieu,

- d'identifier les diverses activités de la Communauté Urbaine et celles qu'il conviendra plus particulièrement de suivre,
- de cerner pour chaque activité ce qui est produit et consommé,
- de déterminer le coût des ressources mobilisées.

En second lieu,

- de suivre l'évolution des activités,
- de suivre l'évolution des coûts,
- d'analyser la décomposition des coûts,
- d'éclairer les décisions de gestion sur la base de la connaissance des activités et des coûts.

Il est proposé de faire appel à une assistance extérieure pour accompagner la Communauté Urbaine jusqu'au stade de la décision de faire. L'essentiel de la mission du prestataire vise à :

- apporter un regard extérieur pour mieux cerner le besoin, les enjeux et les objectifs,
- apporter un regard extérieur sur les contraintes et possibilités du système d'information,
- permettre notamment à l'EDG de s'approprier le projet sachant que la comptabilité analytique est un outil qui contribue au management,
- permettre de bien cerner les ressources à mobiliser pour le projet à partir de la phase 3 et le niveau d'implication des acteurs concernés, y compris ceux qui seront impliqués dans la phase d'exploitation,
- déterminer, au regard notamment des contraintes techniques et culturelles, les conditions de réussite d'un tel projet si la décision de faire était prise.

Cette assistance ne comprend pas la rédaction du Cahier des Charges Fonctionnel.

Le 31 mars 2004, l'équipe de direction générale a confirmé la « décision d'étudier » et a acté du principe de cette assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, la consultation a été lancée le 8 avril 2004 dans le cadre d'un marché sur procédure adaptée : vingt-deux sociétés ont demandé le dossier de consultation des entreprises suite à la parution de l'avis à l'appel public à la concurrence, huit d'entre elles ont présenté une offre de service.

Après analyse des offres reconnues conformes, l'offre présentée par ERNST & YOUNG est la mieux disante au regard des critères définis.

Coût de la prestation : 47 362 € TTC

Nous vous demandons, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à attribuer le marché à la société ERNST & YOUNG
- autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 OCTOBRE 2004

M. MICHEL MERCIER

